

Mise à disposition hebdomadaire des données sur les décès

Communication sur le nombre de décès par département

Exceptionnellement, l'Insee a décidé de diffuser chaque semaine le nombre de décès quotidien enregistré dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant l'épidémie de Covid-19.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 27 MARS 2020

L'Insee gère le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) conformément au décret n° 82-103 du 22 janvier 1982. Cette gestion est assurée à l'aide des informations transmises par les communes lorsqu'un acte d'état civil est dressé sur le territoire français comme le prévoit le décret précédemment cité. Ces informations sont déjà mobilisées pour publier des séries mensuelles (voir sur le champ France) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001641603>.

Les nouvelles données diffusées sont très récentes et donc encore incomplètes, particulièrement celles des derniers jours. Elles seront actualisées toutes les semaines.

Les données relatives aux derniers jours pourraient alors être significativement revues. En effet, les communes ont un délai légal d'une semaine pour transmettre les informations à l'Insee, délai auquel peuvent s'ajouter des délais postaux lorsque les envois sont sous format papier (seulement 12 % des envois). En pratique, ces délais légaux peuvent être dépassés pour une partie des communes, ainsi qu'en situation particulière (jours fériés, pont ou catastrophe naturelle par exemple) et naturellement en cette période de confinement.

Malgré ces limites, l'Insee a fait le choix de mettre ces données à disposition de tous, car elles peuvent permettre de repérer précocement des inflexions.

Les données mises à disposition concernent l'ensemble des décès quelle que soit leur cause.

Ils sont comptabilisés à la date de décès dans le département où ils ont été enregistrés, ce qui ne correspond pas forcément au département de résidence.

Deux séries sont proposées : une sur les décès totaux et une avec des données plus récentes sur les décès transmis par voie dématérialisée. L'écart entre les deux peut être amené à évoluer, le taux de dématérialisation dans les départements étant susceptible de s'accroître au cours des jours et semaines à venir. Cette modification des comportements déclaratifs de certaines communes invite à interpréter avec prudence les comparaisons entre les années 2018, 2019 et 2020 portant uniquement sur les données transmises par voie dématérialisée.

Les comparaisons entre les années 2018, 2019 et 2020

Elles nécessitent de prendre également **en compte des éléments de contexte notamment les épisodes de grippe hivernale**. Ainsi, l'épidémie de grippe hivernale 2018-2019, dont le pic avait été atteint début février, a été de durée limitée (8 semaines) et avec une mortalité inférieure à l'épidémie de l'hiver précédent dont la durée avait été exceptionnellement longue. Concernant l'épidémie de grippe hivernale 2019-2020, il n'a pas été observé d'excès de mortalité toutes causes confondues jusqu'au début du mois de mars.

Au niveau national, le nombre de décès totaux enregistrés à la date du 26 mars 2020 et survenus entre le 1^{er} et le 16 mars, est ainsi toujours inférieur aux décès survenus entre le 1^{er} et le 16 mars, en 2018 ou 2019 (26 900 décès en 2020 contre respectivement 28 600 et 32 900 en 2019 et 2018 sur les périodes équivalentes).

Dans certains départements cependant, il y a davantage de décès, notamment dans ceux qui ont été les premiers impactés par l'épidémie de Covid-19 : ainsi, entre le 1^{er} mars et le 16 mars 2020, le nombre de

Mise à disposition hebdomadaire des données sur les décès

Communication sur le nombre de décès par département

Exceptionnellement, l'Insee a décidé de diffuser chaque semaine le nombre de décès quotidien enregistré dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant l'épidémie de Covid-19.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 27 MARS 2020

décès enregistrés dans le Haut-Rhin est de 38 % supérieur à ceux enregistrés sur la même période en 2019 ; l'augmentation est notamment de 31 % en Corse du Sud, 16 % dans les Vosges et 14 % dans l'Oise. Il ne s'agit toutefois pas d'une estimation de la surmortalité liée au Covid-19 qui nécessite la mobilisation de modélisations économétriques mises en œuvre par Santé Publique France.

Le nombre de décès dont les données ont été transmises par voie dématérialisée est connu plus rapidement par l'Insee. Le nombre de ces décès survenus entre le 1^{er} mars et le 16 mars 2020 s'élève à 25 000 (soit 93 % des décès totaux). Il est de 31 400 à la date du 20 mars, contre 30 900 entre le 1^{er} et le 20 mars 2019. Ces données permettent de suivre les évolutions les plus récentes dans chaque département. Ainsi, la hausse des décès dans le Haut-Rhin se poursuit. Les décès dont les données ont été transmises par voie dématérialisée survenus entre le lundi 16 et le vendredi 20 mars sont supérieurs de 73 % dans ce département à ceux enregistrés la semaine précédente, du lundi 9 au vendredi 13 mars. La hausse est de 16 % dans l'Oise et de 15 % dans les Vosges.

Nombre de décès en France au 16 mars

Effectif cumulé depuis le 1^{er} mars



Note : ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mairies à l'Insee. Compte tenu des délais de transmission et de gestion, l'Insee publie les décès jusqu'au 16 mars. Ces données sont provisoires et seront actualisées chaque semaine.

Champ : France

Source : Insee, état civil

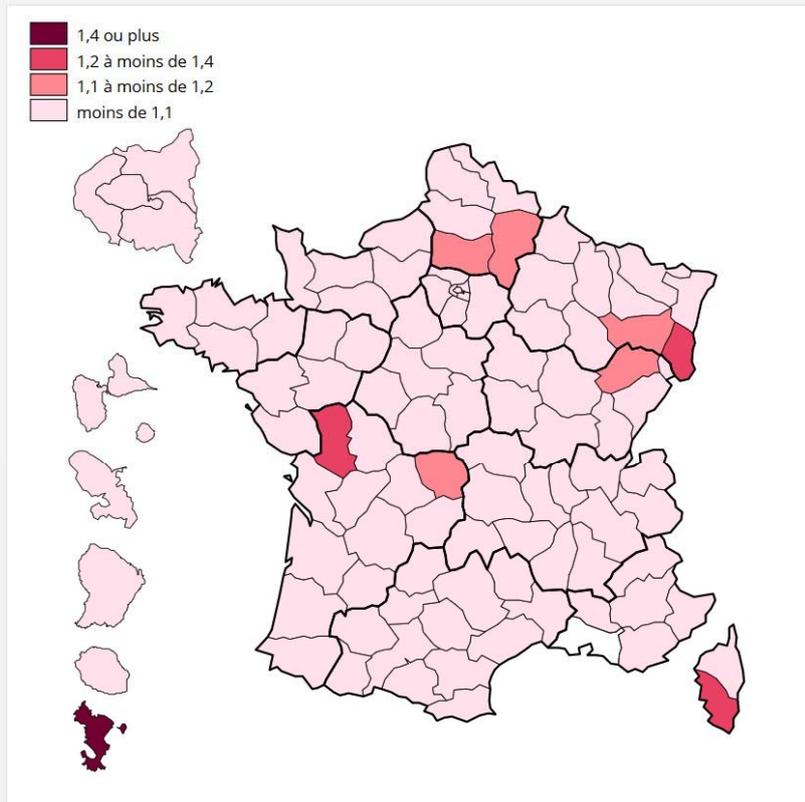
Mise à disposition hebdomadaire des données sur les décès

Communication sur le nombre de décès par département

Exceptionnellement, l'Insee a décidé de diffuser chaque semaine le nombre de décès quotidien enregistré dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant l'épidémie de Covid-19.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 27 MARS 2020

Nombre de décès du 1^{er} au 16 mars 2020 rapporté au nombre de décès du 1^{er} au 16 mars 2019



Note : ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mairies à l'Insee. Compte tenu des délais de transmission et de gestion, l'Insee publie les décès jusqu'au 16 mars. Ces données sont provisoires et seront actualisées chaque semaine.

Lecture : dans le Haut-Rhin, le nombre de décès du 1^{er} au 16 mars 2020 est en hausse de 38 % par rapport au nombre de décès du 1^{er} au 16 mars 2019

Champ : France par département

Source : Insee, état civil